

ASSOCIATION SPORTIVE AMBARESIENNE

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

*Complexe sportif Lachaze
8 avenue de Grandjean
33440 Ambarès et lagrave*

Exercice clos le 30 juin 2023
Rapport sur les comptes annuels



AUDIT

Céline DUMALET
Benoit MONDIET
Béatrice PREVOTEAU-OTMANI
Françoise RIEUTORT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance :

TGS France Audit – 19 avenue Henri Becquerel - 33700 MERIGNAC
Tél 05 56 13 25 75 - E-mail merignac-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux adhérents de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Sportive Ambarésienne relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les diligences que nous avons estimées nécessaires et mises en œuvre sur les différents cycles nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes d'évaluation ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de leur correcte application.

Par ailleurs, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association, décrites dans la note de l'annexe. Les diligences que nous avons effectuées sur :

- Le changement de comptabilisation des cotisations des adhérents exposé dans le paragraphe sur les événements significatifs de l'exercice présenté dans l'annexe.

nous permettent de considérer que les valeurs d'exploitation inscrites au bilan sont correctement évaluées.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cenon le 02 avril 2024



Béatrice PrévotEAU-Otmani
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	7 675	7 530	145	330
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	310 141	284 709	25 433	21 256
	Autres immobilisations corporelles	65 030	59 389	5 641	4 243
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	3 135		3 135	3 075	
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 350		1 350	1 350	
TOTAL (I)	387 331	351 627	35 704	30 255	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	18 156		18 156	23 074
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 040		1 040	3 624
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 299		16 299	15 214
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	108 249		108 249	159 435	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	712 025		712 025	651 213	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	26 615		26 615	20 096
	TOTAL (II)	882 384		882 384	872 656
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 269 714	351 627	918 087	902 910	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			1 350		
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		30/06/2023	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise	151 751	
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
	Excédent ou déficit de l'exercice	387 736	34
		16 173	35
	Total des fonds propres (situation nette)	555 660	539
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	16 840	12
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	16 840	127
	Total des fonds propres	572 500	552 20
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	15 062	11 70
	Total des fonds reportés et dédiés	15 062	11 70
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	370	260
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 951	69 362
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	66 128	53 617
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	7 464	1 636	
	199 613	5 194	
	Total des dettes	330 526	208 935
	Ecart de conversion passif		339 004
	TOTAL PASSIF	918 087	902 910
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes		
(1) Dont à moins d'un an		16 172,82	39 887,87
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		330 526	339 004

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	362 317	207 154
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	89 763	65 829
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	146 171	110 442
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	386 310	326 982
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	87 856	3 503
	Mécénats	22 832	6 650
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 609	108 375
Utilisations des fonds dédiés	7 331		
Autres produits	871	96	
	Total des produits d'exploitation	1 113 059	829 031
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	70 856	57 453
	Variation de stock	2 637	(16 521)
	Achats de matières et autres approvisionnements		53
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	443 641	284 584
	Aides financières	200	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 829	3 500
	Salaires et traitements	352 931	284 763
	Charges sociales	72 921	65 200
	Dotations aux amortissements et dépréciations	14 731	12 284
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	10 691	11 702
	Autres charges	115 695	95 190
	Total des charges d'exploitation	1 088 133	798 207
	RESULTAT D'EXPLOITATION	24 926	30 824

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2023	30/06/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 926	30 824
PRODUITS FINANCIERS	De participation		204
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	71	45
	Autres intérêts et produits assimilés	1 277	173
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 348	422
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		1 348	422
RESULTAT COURANT avant Impôts		26 274	31 246
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		27 401
	Sur opérations en capital	2 389	1 600
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		2 389	29 001
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	12 393	20 339
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		12 393	20 339
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(10 004)	8 662
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		97	20
TOTAL DES PRODUITS		1 116 796	858 454
TOTAL DES CHARGES		1 100 623	818 566
EXCEDENT ou DEFICIT		16 173	39 888
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		283 500	283 500
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		283 500	283 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		283 500	283 500
TOTAL		283 500	283 500



Association Sportive Ambaresienne



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2023

Le bilan arrêté le 30 juin 2023 présente un total de 918 087.45 €.

Le compte de résultat sur la période dégage un **bénéfice de 16 172.82 €**.

La période considérée pour l'établissement de ces comptes annuels s'étale du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels.

I – PRESENTATION DE L'ENTITE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AMBARÉSIENNE a pour objet l'organisation, la promotion et le développement des activités physiques, sportives, éducatives et artistiques par l'enseignement et la formation, sous toutes ses formes, pour tous les publics et tous les types de pratique.

Elle est constituée et déclarée conformément à l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité Directeur composé de 18 membres élus par l'assemblée générale, de membres de droit en la personne des présidents de sections, et de membres honoraires désignés par le Comité Directeur lui-même. L'association dispose également d'un Bureau Directeur composé de 11 personnes maximum élus parmi le Comité Directeur.

L'organisation des activités statutaires est confiée à des sections regroupant, par affinité sportive, les membres de l'association. Le fonctionnement et les prérogatives des sections sont définies par le règlement intérieur de l'association. Les sections ne disposent pas de la personnalité morale et n'ont aucune indépendance juridique. Elles ne peuvent s'engager pour l'association vis-à-vis des tiers sans l'accord écrit et préalable du Comité Directeur représenté par le Président ou son délégué.

Les ressources de l'association se composent des produits de cotisations, des subventions perçues ou encore des ressources propres générées autour des manifestations sportives et extra-sportives.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n° 2014-12 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels et droits incorporels informatiques. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 6 ans.

2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie.

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
Matériel sport et animation	L	3 à 7 ans
Installations et aménagements	L	5 à 10 ans
Matériels de transport	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans



3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- De titres financiers pour un montant de 3 135 €
- De dépôts en cautionnement pour 1 350 €

4) Fonds propres

Ils sont notamment constitués des fonds propres et du report à nouveau.

	Affectation du résultat				A la clôture
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	
Fonds propres statutaires	151 750,73 €				151 750,73 €
Report à nouveau	347 848,44 €	39 887,88 €			387 736,32 €
Excédent N-1	39 887,88 €	-39 887,88 €			0,00 €
Sous-total	539 487,05 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	539 487,05 €
Excédent N					16 172,82 €
Subvention d'investissement	12 717,07 €		6 511,91 €	2 389,19 €	16 839,79 €
Total fonds propres					572 499,66 €

La reprise des subventions d'investissement se poursuit sur la saison 2022/2023 ; le produit exceptionnel généré représente 2 389,19 € sur cette saison.

5) Subventions et fonds dédiés

Les subventions sont utilisées conformément à leurs objets ; l'association a perçue au cours de la saison 2022/2023 un montant de subventions d'exploitation pour 386 310 €, dont 209 540 € de la municipalité d'Ambarès.

Fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Fonds de dotation Lucie CARE	11 702 €	- €	7 331 €	- €	- €	4 371 €	- €
Fond Impact 2024	- €	- €	0 €	- €	- €	10 691 €	- €
Total	11 702 €	0 €	7 331 €	0 €	0 €	15 062 €	0 €

- ✦ Pour rappel, la section Sport Santé Handicap a pu bénéficier au cours de la saison 2021/2022 d'un financement-projet par le Fonds de dotation Lucie CARE à hauteur de 13 500 € ; l'action financée s'est poursuivie en 2022/2023, permettant ainsi une consommation des fonds dédiés identifiés au 30/06/2022.

Sur l'exercice 2022/2023, l'association a comptabilisé une reprise de fonds dédiés pour un montant de 7 331 €.

Au 30 juin 2023, il reste un fonds dédiés LUCIE CARE d'un montant de 4 371 €, que l'association consommera sur l'exercice 2023/2024.

- ✦ Au cours de l'exercice 2022/2023, l'association a perçu un financement IMPACT 2024 d'un montant de 16 000 €, au niveau de sa section Sport Santé Handicap.

Sur l'exercice 2022/2023, l'association a partiellement consommé cette enveloppe justifiant la comptabilisation de fonds dédiés au 30 juin 2023 pour un montant de 10 691,15 €, que l'association consommera sur l'exercice 2023/2024.

6) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût historique.

7) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Mise au rebut	Valeur au 31/12/2021
Logiciels	7 675 €			7 675 €
Total immo. incorporelles	7 675 €	0 €	0 €	7 675 €
Installations techniques	295 867 €	14 274 €		310 141 €
Installations et agencements	24 372 €	2 523 €		26 896 €
Matériel de transport	5 000 €			5 000 €
Matériel de bureau et informatique	20 680 €	1 238 €		21 918 €
Mobilier	9 216 €	2 000 €		11 216 €
Total immo. corporelles	355 135 €	20 036 €	0 €	375 171 €
Total immo. financières	4 425 €	60 €	0 €	4 485 €
Total	367 235 €	20 096 €	0 €	387 331 €

2) Etat des amortissements

Amortissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2021
Logiciels	7 344 €	185 €		7 530 €
Total immo. incorporelles	7 344 €	185 €	0 €	7 530 €
Installations techniques	274 611 €	10 098 €		284 709 €
Installations et agencements	26 040 €	1 684 €		27 723 €
Matériel de transport	5 000 €			5 000 €
Matériel de bureau et informatique	16 374 €	2 137 €		18 511 €
Mobilier	7 612 €	543 €		8 155 €
Total immo. corporelles	329 636 €	14 461 €	0 €	344 097 €
Total	336 980 €	14 647 €	0 €	351 627 €

3) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		< 1 an	> 1 an
Fournisseurs - Acpte sur commandes	1 040 €	1 040 €	
Clients	16 299 €	16 299 €	
Autres créances	108 249 €	108 249 €	
Charges constatées d'avance	26 615 €	26 615 €	
Total	152 203 €	152 203 €	0 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		< 1 an	> 1 an
Dépôts et cautionnements reçus	370 €	370 €	
Dettes fournisseurs	56 951 €	56 951 €	
Dettes fiscales et sociales	66 128 €	66 128 €	
Autres dettes	7 464 €	7 464 €	
Produits constatés d'avance	199 613 €	199 613 €	
Total	330 526 €	330 156 €	0 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			

4) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs - Factures non parvenues	40 456 €
Personnel - congés à payer	18 592 €
Personnel - charges sur congés à payer	4 634 €
Autres charges à payer	6 327 €
Total	70 009 €

5) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Clients - Factures à établir	2 880 €
Etat - Subvention à recevoir	104 542 €
Autres produits à recevoir	3 196 €
Total	110 619 €

6) Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges constatées d'avance	Montant
Diverses	26 615 €
Total	26 615 €

Produits constatés d'avance	Montant
Subventions	199 613 €
Total	199 613 €

IV – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	24 926 €
Résultat financier	1 348 €
Résultat exceptionnel	-10 004 €
Impôt sur les revenus financiers	-97 €
Total	16 173 €

2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant brut
Subventions	386 310 €
Cotisations	362 317 €
Mécénats - Dons manuels	110 688 €
Ventes de marchandises	89 763 €
Participations aux séjours sportifs	60 802 €
Prestations de services	32 699 €
Stages	25 836 €
Engagements aux compétitions	20 335 €
Reprise provision et transferts de charges	9 609 €
Reprise fonds dédiés	7 331 €
Autres produits	6 871 €
Partenariats	500 €
Licences-Assurances	- €
Total	1 113 059 €

V – AUTRES INFORMATIONS

1) Evènements significatifs de l'exercice

Sur l'exercice 2022/2023, la présentation des produits de cotisations des adhérents a été modifié ; à compter de cette saison, l'intégralité de la cotisation est affectée au compte 756100 alors qu'auparavant, celle-ci était ventilée entre les comptes 756100, 791100 et 791200.

La progression apparente du compte 756100 doit par conséquent être pondéré de cette information ; si cette méthode avait été appliquée sur l'exercice 2021/2022, le compte 756100 aurait affiché un solde de 307 126,89 €.

La progression des cotisations sur la saison 2022/2023 ressort alors à + 55 185 €.

2) Ventilation de l'effectif moyen au 30/06/2023

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	15	1
Total	16	1

3) Engagements financiers

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Total	< 1 an	> 1 an
Effets escomptés non échus			
Avals et cautions			
Crédit bail immobilier			
Crédit bail mobilier			
Engagement de retraite	16 212 €		16 212 €
Total	16 212 €	0 €	16 212 €

La méthode de valorisation des engagements de retraite consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,5 %
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 1 % C et 0,5% NC
- ✓ Taux de charges sociales patronales : 50 % C et 30 % NC
- ✓ Hypothèse de turn-over faible pour C et moyen pour NC
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2018-2020

✚ Contributions bénévoles

L'association ne dispose pas d'un système d'information permettant la collecte qualitative et quantitative des actions effectuées par les bénévoles, pour le compte de l'association. Toutefois, les dirigeants valorisent le bénévolat au sein de l'association comme suit :

- 150 dirigeants bénévoles valorisés à raison de 3 heures hebdomadaires, sur 42 semaines, au taux horaire de 15 €, soit une valorisation globale d'un montant de 283 500 € sur l'exercice 2022/2023.

L'association s'engage à mettre en place une procédure visant une collecte plus précise des quantités estimées sur les prochains exercices.



✦ Contributions en nature

- Mise à disposition de salles :

Mise à disposition de salles :

Convention de référence : Convention d'utilisation des installations sportives 25/09/2006

Salles	Objet	Dates / Horaires	Valorisation des locaux - montant annuel 2017
Complexe Sportif de Lachaze : - Salle omnisport - Salle de remise en forme - Dojo - Salle évolution - Courts de tennis couverts/ extérieurs et club house - Boulodromes couvert et non - couvert - Piste d'athlétisme - Terrains de football et vestiaires - Terrain de rugby et vestiaires - Salle de réunion Alain Lagrange	Pratique sportive : entraînements, compétitions, loisirs	Définis annuellement	242 202 €
Base Nautique Robert Lagume et Plan d'eau de La Blanche	Pratique sportive : entraînements, compétitions, loisirs		80 781 €
Gymnase Rosa Bonheur	Pratique sportive : entraînements, compétitions, loisirs		11 823 €
Pas de tir à l'arc extérieur Saint Denis	Pratique sportive : entraînements, compétitions, loisirs		1 456 €
Foyer Serge Dufrêche	Bureau, salle de réunion		64 612 €
Salle des Sports	Pratique sportive : entraînements, compétitions, loisirs		28 292 €
Ecoles maternelles du Bourg et Bel Air	Pratique sportive : école d'éveil sportif et baby gym		2 703€

- Mise à disposition de matériel :

La mise à disposition temporaire de matériel fera l'objet d'une convention spécifique préalablement à la réalisation de la manifestation ou de l'action.

- Valorisation des mises à disposition de la Mairie :

La mise à disposition des fluides tels que les charges d'électricité les frais téléphoniques n'ont pas été valorisés.

4) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 174 €.



ACCORD - S
Sport

5) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à 0 €.

